


**Le Printemps des lycéens
et des apprentis 2010**
Martigues - La Grande Halle - 6 et 7 mai

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
regionpaca.fr



A transmettre avant le 20 janvier 2010 au service Communication de la Collectivité Territoriale de Corse

Le Printemps des lycéens et des apprentis ouvre ses inscriptions aux lycéens des établissements publics ou privés, généraux, professionnels ou techniques de Provence Alpes Côte d'Azur, aux lycéens des pays du pourtour méditerranéen, aux apprentis des Centres de Formation d'Apprentis de la région, aux lycéens des établissements des Régions du territoire national et propose deux groupes d'activités : Les Ateliers et les Sports du Printemps.

Règlement

Les élèves sont placés tout au long de la manifestation sous la responsabilité d'un enseignant - **1 seul enseignant pour au maximum 9 élèves (AUCUNE DEROGATION NE SERA ACCEPTEE)**. Cet accompagnateur a la surveillance et la charge de son groupe sous couvert des assurances régissant les sorties et voyages collectifs. Le chef d'établissement doit s'assurer que les parents ou titulaires de l'autorité parentale ont pris connaissance du présent règlement. Les participants doivent assister impérativement aux deux journées.

Modalités de Participation candidature / inscription

Des fiches de candidature pour toutes les activités sont disponibles sur le site de la Région. Elles doivent être **retournées UNIQUEMENT par courrier au service communication de la COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE Service Communication**. Un lycée ne peut présenter qu'une seule candidature et lui seul représente son pays ou sa Région, le groupe se compose de 10 personnes au maximum, un **SEUL** enseignant inclus. Il est impératif de s'inscrire **au plus tard le 20 janvier**.

Participation Pendant toute la durée de la manifestation le transport depuis l'aéroport ou la gare de départ et retour, la restauration et l'hébergement seront pris en charge par la Région. Les départs se font généralement le mercredi, veille de la manifestation, accueil par des représentants de l'Institution, transfert hôtel et dîner selon les heures d'arrivée. Le retour est fonction des horaires d'avion ou de train et en cas de nuit d'hôtel supplémentaire celle-ci est prise en charge par la Région. Dès confirmation de votre inscription et à l'adresse que vous voudrez bien nous communiquer la billetterie nécessaire à votre déplacement vous sera expédiée par notre agence.

Cérémonie d'ouverture : un élève défilera avec le drapeau de son pays ou de sa Région (format 100 x 150 cm, fixé sur une hampe fournie par l'organisateur) et un deuxième élève portera le panneau désignant son établissement (panneau et hampe fournis sont par la Région).

Attribution des prix Dans chaque Atelier, un jury désignera les 3 lauréats du Printemps des lycéens et des apprentis. Il se réunira, après la présentation des productions au public, pour proclamer les résultats le vendredi 7 mai 2010. Pour les Sports du Printemps : les responsables de l'UNSS désigneront les lauréats en fonction des points accumulés.

Réclamations et annulations

La participation est gratuite et suppose l'acceptation pleine et entière du présent règlement sans possibilité de recours quant aux résultats. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement disponible à la Direction de la Communication - Hôtel de Région, 27 place Jules Guesde 13481 Marseille - cedex 20. L'ensemble de la manifestation peut être filmé, les images et sons ainsi que les photographies prises à cette occasion peuvent être utilisés par la Région ou les personnes dûment autorisées par celle-ci.

Les Ateliers du Printemps **danse musique vidéo théâtre journal projet citoyen mode radio arts** **plastiques, performance**

L'activité doit avoir été préparée au sein de l'établissement, durant le temps scolaire ou durant les temps libres.

THEATRE OU ARTS DE LA RUE

Durée maximale : 5 minutes.

Le groupe se compose de 9 élèves accompagnés par un enseignant **soit au maximum 10 personnes, enseignant inclus**. Le décor est unique. Les accessoires spécifiques non volumineux pourront cependant être ajoutés s'ils peuvent être immédiatement installés par les acteurs. Nous fournissons : canapé, table, chaise, portemanteau, banc, tabouret ou paravent. Afin de répondre à de nombreuses demandes nous souhaitons différencier les inscriptions : théâtre et arts de la rue.

VIDEO

Durée maximale : 5 minutes

Le groupe se compose de 6 élèves accompagnés par un enseignant **soit au maximum 7 personnes, enseignant inclus**. Format souhaité : fichier Quicktime DV Pal – taille 720x576 sur CD ou DVD, incluant un générique d'introduction, avec le nom de l'établissement et de la ville. Les films devront être adressés **avant le 5 avril 2010**, à la Direction de la Communication - Hôtel de Région - 27 place Jules Guesde 13481 - Marseille cedex 20. Pendant la durée de la manifestation les films seront diffusés en boucle sur des moniteurs installés sur le site à l'attention des participants

ARTS PLASTIQUES, PERFORMANCE

Le groupe se compose de 6 élèves accompagnés par un enseignant **soit au maximum 7 personnes, enseignant inclus**. Principe : chaque équipe, installée dans un espace délimité de 3m x 3m, dispose des mêmes matériels fournis par l'organisateur : un plan de travail de 2m de long par 1,60 de large – 1 bottin – 1 paire de ciseaux – 1 pot de colle vinylique 1l – 3 markers – un rouleau de papier blanc 0,80 de large par 5m de long – peinture acrylique en pot de 250ml (rouge cadmium, jaune vif, bleu outremer, blanc, noir, vert vif et brun moyen) et lot de pinceaux – 1 rouleau de chatterton 2,5cm - deux combinaisons jetables et gants de chirurgien par équipe. Les enseignants sont présents pendant toute la production comme spectateurs privilégiés non comme acteurs. ATTENTION si vous désirez repartir avec votre création, elle doit être immédiatement transportable par vos soins dans votre autocar, l'organisateur n'assurant ni transport aller ni retour d'aucun matériel. La mise en place des équipes se fera le jeudi dès 14h 00 et le jury se réunira le vendredi à 11h 30 pour juger les œuvres proposées et déterminer les prix. Les sélections s'opèreront au cours de visites du mois de janvier sur présentation d'une ébauche de projet à réaliser que le visiteur doit impérativement remettre à l'organisateur avec les motivations des enseignants et des élèves.

DANSE

Durée maximale : 5 minutes.

Le groupe se compose de 9 élèves accompagnés par un enseignant **soit au maximum 10 personnes, enseignant inclus**. Le décor est unique. Les accessoires spécifiques non volumineux pourront être ajoutés s'ils peuvent être immédiatement installés sans aide extérieure. La scène est de 10 x 7 m.

LE JOURNAL DU PRINTEMPS

Le groupe se compose de 6 élèves accompagnés par un enseignant **soit au maximum 7 personnes, enseignant inclus**. Cet atelier permet de proposer au jury au minimum 2 pages du Journal Printemps réalisées sur site et de présenter des exemplaires du journal de l'établissement conçus au cours de l'année scolaire. Les enseignants sont présents pendant toute la production comme spectateurs privilégiés non comme acteurs.

PROJET CITOYEN

Durée maximale de l'exposé oral : 6 minutes

Le groupe se compose de 6 élèves accompagnés par un enseignant **soit au maximum 7 personnes, enseignant inclus**. Cet atelier permet aux lycéens ou apprentis de présenter les projets à finalité humanitaire, civique, environnementale...entrepris tout au long de l'année scolaire. La présentation orale du projet devra être accompagnée d'un document écrit de 4 pages au maximum à l'attention des membres du jury et pourra s'aider de supports visuels ou audiovisuels. Matériels mis à disposition : vidéoprojecteur – PC – lecteur DVD

MODE

Durée maximale : 5 minutes.

Le groupe se compose de 9 élèves accompagnés par un seul enseignant, **soit au maximum 10 personnes, enseignant inclus**. Le support musical du défilé de mode devra être préparé par l'équipe participante pour une diffusion sur cassette ou CD.

MUSIQUE

Durée maximale : 4 minutes.

Le groupe se compose de 9 élèves accompagnés par un seul enseignant **soit au maximum 10 personnes, enseignant inclus**. Le décor est unique, les instruments difficilement transportables (synthé, batterie) et le matériel de sonorisation seront fournis. Les instruments personnels devront être apportés.

LA RADIO DU PRINTEMPS

Durée maximale du temps d'antenne : 10 minutes.

Le groupe se compose de 6 élèves accompagnés par un enseignant **soit au maximum 7 personnes, enseignant inclus**. Cet atelier permet aux lycéens ou apprentis de présenter un projet entrepris tout au long de l'année scolaire. Le jury se prononcera sur une prise d'antenne de 10 minutes après une séance de montage de 50 minutes préparées avec un technicien dans le studio mis à disposition. Prévoir vos magnétophones habituels, musique sur CD, K7 ou DAT. Les enseignants sont présents pendant toute la production comme spectateurs privilégiés non comme acteurs.

Attribution des prix

Dans chaque catégorie, les prix revêtiront la forme suivante : remise d'un diplôme et d'un trophée.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer la totalité des prix.

Théâtre

. prix de la meilleure interprétation . prix de la meilleure mise en scène . prix de la création la plus originale

Danse

. prix de la meilleure chorégraphie . prix de la meilleure interprétation . prix de la création la plus originale

Mode

. prix de la maîtrise technique . prix de la meilleure présentation . prix de la création la plus originale

Arts Plastiques

. prix de la meilleure œuvre graphique . prix de la meilleure composition sculpturale . prix de la création la plus originale

Musique

. prix de la meilleure interprétation . prix de la meilleure composition . prix de la création la plus originale

Projet citoyen

. prix de la meilleure présentation . prix du meilleur projet . prix du projet le plus original

Vidéo

. prix de la meilleure réalisation . prix du meilleur sujet . prix de la création la plus originale

Le Journal du Printemps

. prix de la meilleure Une . prix du meilleur sujet . prix de la mise en page la plus originale

La Radio du Printemps

. prix du meilleur commentaire . prix de la meilleure mise en ondes . prix du sujet le plus original

Composition du jury

La sélection sera assurée par le jury correspondant à la catégorie. Chaque jury sera composé d'au moins un représentant du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'un professionnel. Chacun des jurys sera présidé par une personne élue en son sein. Les décisions seront prises à la majorité. En cas de partage des voix, la voix du Président sera prépondérante.

Les Sports du Printemps

Complémentaires des compétitions traditionnelles, le Défi Sports du Printemps est organisé avec le soutien de l'UNSS pour être la fête sportive annuelle des lycéens et des apprentis.

Contacts Sports du Printemps / UNSS

Monsieur Henri Aubert – Direction régionale UNSS Aix-Marseille – 6 rue de la Guirlande
13002 Marseille - Tél 04 91 91 17 65 Fax : 04 91 56 06 43 - Monsieur Claude Sin – Direction
régionale UNSS Nice – 410 Janvier Pasero – les 3 rivières 06210 Mandelieu – Tél 04 92 19 92
92 - Fax : 04 92 19 04 60

Conditions de participation

Pour participer au Printemps des lycéens et des apprentis, les établissements doivent constituer des équipes :

. licenciés à l'association sportive de l'établissement pour les lycées de la région ou munis d'un certificat médical individuel d'aptitude à la pratique sportive.

L'établissement doit présenter une délégation composée de **9 élèves et 1 enseignant soit un total de 10 personnes.**

Règlement sportif

Durant les compétitions, arbitrages et jugements seront assurés par des sportifs formés par leurs enseignants.

Toutes les équipes lauréates recevront un diplôme et un trophée.

TABLEAU DES ENGAGEMENTS (Activités A et B sont obligatoires)	
ACTIVITES A	ACTIVITES B
Activités de pleine nature VTT – Course d'orientation – Rollers –	Les 10 Défis Sport Sur structures gonflables
Sport collectif au choix Beach volley Sand ball	Le carrefour infos jeunes A la rencontre des Métiers du sport – de la Prévention routière – des moyens de lutte contre la violence et le dopage

